CAMPUS HORTITHÈQUE NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FORMATION CONTINUE

BP AP

Brevet professionnel

Aménagements paysagers



Code RNCP : 38314

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BP Aménagements paysagers est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- de faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- d'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- de suivre un chantier ;
- d'encadrer une équipe sur un chantier ;
- de réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- de réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- de réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION & PUBLIC CONCERNE

• Etre âgé-e de 18 ans minimum

• Avoir 1 an d'activité professionnelle et être titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme de niveau équivalent ou classe de 2nde

ou • Avoir 1 an d'activité dans le domaine

ou • Avoir 3 ans d'activité dans un autre domaine

• Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation

• Demandeur-es d'emploi,

• Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation), Particuliers,

• Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.

• Ne pas avoir bénéficié d'une formation certifiante financée par la Région Normandie au cours des 12 derniers mois.

DURÉE

Formation à temps plein sur 8,5 mois

- 750 h en centre de formation, (22 semaines)
- 420 h en entreprise, (12 semaines)

De mi-septembre à mi-juin

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

à partir de 8 964 €
Pour connaitre le tarif d'un bloc en particulier, se référer au site «www.moncompteformation.gouv.fr»

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE EN APPRENTISSAGE, EN FORMATION 100% DIGITALE ET EN VAE
www.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

5 BLOCS DE COMPÉTENCES (UNITES CAPITALISABLES NATIONALES)	Bloc 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager • Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant • Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage Bloc 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement • Préparer le travail pour un chantier • Coordonner le travail sur un chantier Bloc 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux • Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal • Réaliser les travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux Bloc 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux • Réaliser des travaux de plantation • Réaliser des travaux de végétalisation par semis Bloc 5 : Mettre en place des infrastructures • Réaliser des murets et des escaliers • Mettre en place de revêtements
UCARE (UNITÉ CAPITALISABLE D'ADAPTATION RÉGIONALE OU À L'EMPLOI)	Unité Capitalisable d'Adaptation à l'Emploi

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

ÉVALUATION - VALIDATION

Le diplôme est composé de 6 unités capitalisables. Elles correspondent à des capacités professionnelles.

Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

CHIFFRES CLÉS

- Taux moyen de réussite à l'examen (2022-2026) : 90,9 %
- Taux d'insertion professionnelle (FCA sortants 2024) : 84,62 %
- Taux de poursuite d'études (FCA sortants 2024) : 13,33 %
- Taux moyen de satisfaction (2022-2026) : 91,67 %

RÉMUNÉRATION

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

FINANCEMENT

Des prises en charge sont possibles selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 95 97 00 - cfppa.fauville@educagri.fr** **1333 rue Bernard Thélu - 76640 Fauville en Caux**

www.campus-hortitheque.fr

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

RÉGION NORMANDIE

UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

Formation organisée et financée avec les concours de l'Etat et des entreprises et organismes mutualisateurs agréés. Formation financée par la Région Normandie.

10/2026 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint

NATURAPÔLE **DIGITAL**
Enseignement agricole public



Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Code RNCP : 38314

Durée :

- Formation sur 12 mois, possibilité de prolongation à 18 mois
- 747 heures à distance
- 420 heures de stage en entreprise (équivalent à 12 semaines)
- Sessions en juin et septembre

Financement :

- CPF + abondement complémentaire personnel
- CPF + abondement complémentaire France Travail
- France Travail

Conditions d'admission :

- Être âgé(e) de 18 ans minimum
- Dossier de candidature à télécharger sur le site internet et à envoyer par mail à l'adresse : inscription@naturapole.digital
- Entretien téléphonique de positionnement si présélection du dossier

Modalités pédagogiques :

- Formation 100 % à distance
- Pratique lors des périodes de stage
- Utilisation des ressources numériques
- Accès à une bibliothèque numérique ESIDOC (revues techniques en rapport avec le domaine étudié)
- Création de groupes d'échanges WhatsApp et Facebook par session

Public concerné :

- Tous publics

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BP Aménagements Paysagers est une action de formation diplômante de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- De faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- D'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- De suivre un chantier ;
- D'encadrer une équipe sur un chantier ;
- De réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- De réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- De réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements Paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'État à l'installation.

Pour les débouchés professionnels et les suites de parcours, se référer au site internet « naturapole.fr ».

NATURAPÔLE DIGITAL
Enseignement agricole public



CONTENU DE LA FORMATION

5 Unités Capitalisables Nationales

BLOC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

BLOC 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur le chantier

BLOC 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

BLOC 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
- Réaliser des travaux de plantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

BLOC 5 : Mettre en place des infrastructures
- Réaliser des murets et escaliers
- Mettre en place des revêtements

BLOC 6 : UCARE
- Mettre en place un jardin vivrier
- Végétaliser un mur, un balcon
- Végétaliser une toiture
- Valoriser la ressource en eau

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE)

ÉVALUATION - VALIDATION :

La formation est composée de 6 unités capitalisables. Ces unités capitalisables correspondent à des capacités professionnelles. On distingue les 5 unités capitalisables nationales, décrites dans un référentiel national de l'unité capitalisable locale.
Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans.
Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.
Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

CHIFFRES CLÉS

Taux moyen de réussite à l'examen (session 2024) : **100 %**

Taux moyen de satisfaction (moyenne 2024) : **94 %**

Taux d'insertion professionnelle (sortant 2024 à 6 mois) : **N/A**

MàJ 14/04/2025

Contact Responsable de formation : **contact@naturapole.digital**

Coût de la formation : 3 500 €

https://naturapole.digital/